

Quésaco?

Assemblée Générale ANIC Samedi 16 mars 2024

Un réseau associatif Une dynamique d'union

Trois associations de malentendants se sont unies en 1972 pour créer le BUCODES. Dix ans plus tard, d'autres associations ont rejoint le Bureau dont l'influence grandissante lui a valu la reconnaissance d'utilité publique. Aujourd'hui, le Bureau devenu la Fédération SurdiFrance compte plus de 40 structures réparties sur le territoire français. 32 bénévoles sont engagés au Conseil d'Administration avec pour objectif principal le respect et la reconnaissance des intérêts des malentendants et/ou devenus sourds et pour faire changer le regard sur ce handicap invisible. La voix de la Fédération SurdiFrance se fait désormais entendre par les instances décisionnelles.

Récemment, la Fédération a embauché une jeune salariée qui travaille chaque jour pour donner un coup d'accélérateur à ses actions en faveur des malentendants et devenus sourds et pour suivre les associations adhérentes qui ont besoin d'aide.



Dans cette présentation, j'ai souhaité faire un clin d'œil à notre chère Hélène, cette Grande Dame, que nombre d'entre vous ont côtoyée longtemps et qui nous a quittés à l'âge de 95 ans après avoir consacré plus de 20 ans de sa vie à défendre les intérêts des malentendants, sourds et implantés cochléaires.

Elle fut d'abord membre fondatrice de notre association en fin d'année 1995, avant de rejoindre l'équipe du Conseil d'Administration de SurdiFrance qui représentait alors une vingtaine d'associations au début des années 2000.

Elle y a joué un rôle important et a participé à faire grandir la Fédération avec force et conviction.

Rendons lui encore une fois l'hommage qu'elle mérite.





Le Réseau associatif SurdiFrance







Composition et actions du réseau associatif

- Plus de 40 structures associatives sur l'ensemble du territoire, gérées par des malentendants pour les malentendants
- Avec une volonté unique : Représenter et défendre nos intérêts
 - Informer et accompagner les personnes malentendantes, devenues sourdes, appareillées et/ou implantées.
 - Sensibiliser le grand public et les professionnels aux enjeux de la perte d'audition.
 - Mutualiser les outils et développer les actions partout en France.



Présence dans les instances nationales et internationales

- Au CNCPH : Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées
- A la CNS : Conférence Nationale de Santé
- Dans différents ministères : santé, solidarité, autonomie, numérique, travail et même à l'Assemblée Nationale et au Sénat
- Au comité de suivi du Centre Relais Téléphonique (CRT)
- Auprès de la Délégation Interministérielle à l'Accessibilité
- Au Comité de suivi du 114
- A l'IFHOH, Fédération Internationale des personnes malentendantes
- A l'EFHOH, Fédération Européenne des personnes malentendantes
-



Pourquoi?

Pour parler d'une unique voix

- des malentendants et des devenus sourds
- des personnes appareillées et/ou implantées

Pour cumuler nos forces et mieux appuyer nos demandes auprès des services publics

Plus nous serons nombreux et plus nous aurons de poids dans les décisions.







Un site d'information en ligne - https://www.surdifrance.org





Une présence sur les réseaux sociaux





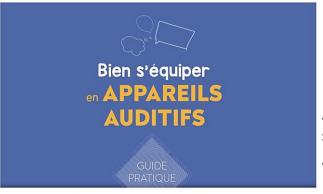


A lire sur le site internet SurdiFrance

Catégorie : Actu

puis

Rechercher





des démarches

A lire sur le site internet ANIC

Vie Pratique

puis

SURDI

Fiches pratiques



D'USAGERS réussies

CONSEILS

PARLER À UNE PERSONNE MALENTENDANTE

MODE D'EMPLOI

HMM... IE N'AI PAS BIEN COMPRIS... MOI NON PLUS, I'ENTENDS MAL







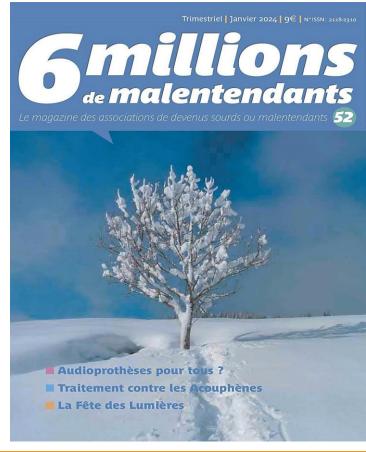
UN RÉFÉRENTIEL POUR

FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER SUR LE HANDICAP LIÉ À LA PERTE AUDITIVE





La revue est tirée à 2000 exemplaires distribués dans le réseau SurdiFrance, aux professionnels de l'audition, aux audioprothésistes, à France Acouphènes, à la Fondation pour l'audition, à tous les auteurs d'articles publiés





Brochure élaborée par l'association Droit Pluriel https://.droitpluriel.fr



Brochure publiée en 2015 par la Délégation Ministérielle à l'accessibilité A lire sur le site internet ANIC – Rubrique Vie Pratique





L'audition

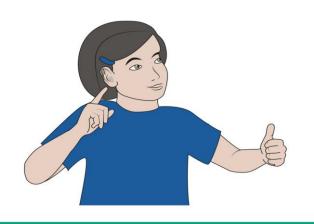


La santé de mes oreilles

L'audition



Je protège mes oreilles du bruit











Nos outils en cours de réalisation

- Le guide *Implants cochléaires*
- La mise à jour du guide pratique en intégrant l'ensemble de la réglementation sur le 100% santé
- Le guide Emploi et surdité
- Le guide MDPH et surdité







L'implant cochléaire

- Le site internet de l'association apporte tout ce qu'il faut connaitre de ce merveilleux dispositif qui nous permet d'entendre ce qu'il se passe autour de nous et de mieux communiquer avec nos interlocuteurs.
- N'hésitez pas à aller y faire un tour : https://www.association-anic.fr



La prothèse collatérale

- Une procédure simple
- Le respect du devis normalisé
- L'information patient
 - La Classe I n'est pas un appareil "bas de gamme" ou "CMU"
 - Rendre accessible la documentation technique
- Ne pas se cantonner à la définition actuelle de la classe II



L'accessibilité Le parcours de soin du malentendant La prévention

- La boucle magnétique : symbole de l'accessibilité auditive
- La lecture labiale
- La transcription : pour tous et partout
- Les sous-titrages
- Les prescripteurs de l'accessibilité universelle
- Les zones blanches ORL
- Le rôle des pairs
- La santé auditive





- Représentation nationale et internationale des revendications portées par nos associations
- Participation à des salons et des conférences pour sensibiliser le public et les décideurs aux défis auxquels font face les personnes malentendantes
- Les enjeux de la réforme 100 % santé
- La garantie de l'égalité des chances pour les malentendants
- Notre action auprès de l'Alliance pour l'Audition : Institut Pasteur, APHP,
 Fondation pour l'Audition





- Introduction d'une newsletter pour leur permettre de rester informés des dernières actualités
- Favorisation des échanges inter associations
- Actualisation des contenus sur le site internet
- Soutien logistique et technique aux associations
- Boite à outils associative pour échanger des idées
- Formation des bénévoles pour consolider leurs compétences autour de la malentendance
- Mise à disposition de matériel informatif sur l'audition



Quelques réussites 2023

- Travail avec la HAS pour faire évoluer le remboursement des appareils auditifs (Décision n°2023.0463/DC/SEU du 7 décembre 2023)
- Reconnaissance par le Conseil d'État du non respect de la réglementation des audioprothésistes itinérants.
- Présence nationale accrue (12 personnes au CNCPH Conseil National Consultatif des personnes Handicapées - notamment sur les différents sujets)
- Arrivée de 2 nouvelles associations qui passeront au vote lors de l'AG qui se tiendra à Bordeaux le 18 mai 2024
- Reconnaissance par la CNSA Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie - de notre travail dans les EHPAD et le subventionnement d'un projet pilote porté par la Fédération





Yann Griset

Fédération SurdiFrance MVAC 18 - boîte 83 15, passage Ramey 75018 Paris

E-mail: president@surdifrance.org











MERCI de votre attention

